

QUIZ



M	E	E	S	O	R	E	T	E
A	C	N	I	R	O	U	E	R
I	O	T	H	S	I	M	I	E
S	E	R	A	A	A	E	P	I
R	E	E	L	O	B	R	U	R
R	M	U	L	E	T	U	O	R
I	A	D	O	E	E	R	T	A
A	L	I	N	O	V	A	S	X



	2	3	4	5	6	7
AI	ADO	ALLO	BOLEE	TOUPIE	ARRIERE	
LA	AIR	ARES	MULET			
ME	ARE	ATRE	ROSEE			
NI	BAI	EMUE	ROUER			
OR	BOL	LAME	SAVON			
PI	LET	MAIS				
RE	MAL					
RU	MIE					
SA	PIE					
SI	RIA					
TA	VET					
TE						

Les mots de la liste ci-dessus sont inscrits dans la grille horizontalement et verticalement, à l'endroit comme à l'envers. Certaines lettres peuvent servir plusieurs fois. Quand tous les mots seront rayés, 9 lettres resteront dispersés dans la grille. Avec elles, reconstituez le mot in plus qui se définit ainsi : Bourg typique de la baie du Mont St Michel, avec ses trois moulins du XVIIIe siècle et ses maisons à toit de chaume, surtout connu des amateurs de sensations fortes.

REPONSES DU QUIZ N°6:

1 : Faux (presqu'île).	5 : Vrai.
2 : Faux (2 classes ou 65 élèves).	6 : Vrai
3 : Vrai.	7 : Faux (Paul Signac)
4 : Faux (chambres de 6 à 8 lits).	

Assemblée Générale au lycée de Combourg le 16 juin à 17 h

EDITO

INFOS PEP 35 N° 7

Mars 2004

La reconstruction de notre SEP (Secteur Educatif et Pédagogique)

L'objectif du forum du 2 mars à la Maison de l'Enfance, était tout d'abord de présenter notre **projet associatif** aux administrations départementales et associations amies.

Ce document, à la réalisation duquel chacun d'entre nous a eu la possibilité de travailler l'an passé, sera adressé à tous ceux qui n'ont pu participer à la rencontre, et, plus largement aux adhérents et aux salariés. Il est notre référence commune.

L'accent a été mis sur la **reconstruction du secteur « Plein Air »**, comme la plupart d'entre nous l'appellent encore.

Joël BALAVOINE, Président de la Fédération Générale, Inspecteur Général et ancien directeur de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et des Sports, nous a accompagnés tout au long de la journée.

La première question était de savoir **pourquoi** nous devons travailler à cette reconstruction.

Tout d'abord pour des **raisons historiques** : parce que beaucoup de nos militants sont venus aux PEP par le biais des centres de vacances.

Rappelons que la récente disparition quasi totale du service vacances/découverte a traumatisé l'Association, qui a dû licencier économiquement plusieurs salariés, et qui ne veut pas rester sur cet échec.

Des **raisons politiques** sont également à considérer :

- Trop d'enfants et d'adolescents, dont les familles sont en dessous du seuil de pauvreté, ne partent jamais en vacances,
- Trop d'handicapés sont également laissés pour compte,
- Les organismes commerciaux lorgnent sur ce créneau, que nous ne devons pas abandonner, (actuellement, ils travaillent déjà sur les secteurs international et linguistique),
- Le monde associatif, lui, possède un patrimoine éducatif important, et demeure un acteur dans ces enjeux éducatifs fondamentaux,
- C'est également un enjeu républicain que de permettre un brassage des populations accueillies afin de ne pas favoriser des formes de communautarisme.
- Il faut souligner que les 5 millions d'enfants et adolescents qui fréquentent actuellement les centres de vacances sont encadrés par 500 000 jeunes adultes qui se voient confier souvent pour la première fois de réelles responsabilités.

La seconde question était d'évoquer les **formes et les moyens** d'une nouvelle organisation.

Il ne saurait être question de reconstruire à l'identique. Il est indispensable de s'adapter aux mutations de la société et aux attentes des jeunes et de leurs familles.

Il convient également de se doter des moyens humains et financiers nécessaires.

Quelques pistes de travail ont été évoquées :

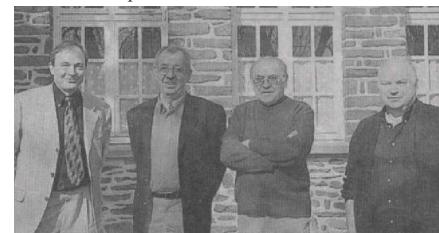
- Rechercher toutes formes de partenariats ; associations, amies, administrations (CAF, Jeunesse et Sports, Conseil Général, Municipalités...), (Associations amies) : on ne peut plus travailler seuls,
- Créer des actions innovantes ;

Par exemple :

- Prévoir des formules qui fassent sortir les jeunes de leur quartier, de leur ville,
- Penser à des séjours de courte durée, plus attractifs, même s'ils sont moins efficaces d'un point de vue éducatif,
- Imaginer des séjours complémentaires à d'autres – des CLSH par exemple (centres de loisirs sans hébergement),
- Préparer les séjours avec les plus âgés (mini séjours itinérants thématiques ?),
- Associer les familles chaque fois que possible,
- Imaginer des centres, familiaux ou non, avec les jeunes handicapés, sans rupture totale avec le suivi médical et thérapeutique,
- Prendre conscience de l'évolution du militantisme,
- Rester vigilants sur le statut financier des animateurs et directeurs de centres de vacances (remise en cause de l'annexe 2 de la convention collective, projet de « contrat d'engagement éducatif », qui se substituerait au projet de « jeunes volontaires »),
- Penser à l'information, la communication, interne et externe, aux nécessaires contacts avec les CE, les Municipalités, les centres de vacances existants,

La liste est loin d'être close, et toutes les suggestions seront les bienvenues pour nous aider dans cette nouvelle aventure.

Le séjour de CHERRUEIX, que nous organisons cet été, constituera un premier test.



Jean GARIEPUY
Président

L'IMPLANT COCHLEAIRE

Les techniques de réhabilitation prothétique dans le domaine de la surdité ont beaucoup évolué depuis ces dernières années. L'arrivée de l'implant cochléaire rend désormais possible l'appareillage des sourds quelque soit le degré de leur surdité.

Le Centre d'implantation cochléaire de Rennes s'est ouvert en 1996 à l'initiative du Docteur DELAUNAY, O.R.L à la clinique de la Sagesse et également au Centre de Kerveiza - A.D.P.E.P. 35.

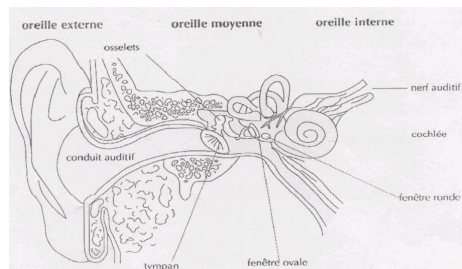
En Octobre 2002, le centre d'implantation a été transféré au C.H.U. de Rennes. Il est actuellement sous la responsabilité du Professeur agrégé Benoît GODEY. Depuis son ouverture jusqu'à ce jour (janvier 2004), **69 personnes sourdes profondes ont été implantées dont 52 enfants**, adressés par les 4 établissements pour jeunes sourds de la région : Rennes, Auray, Saint-Brieuc et Fougères. 17 enfants supplémentaires devraient pouvoir bénéficier d'un implant en 2004.

Kerveiza accueille déjà 16 enfants implantés.

Bref rappel sur le fonctionnement de l'audition :

Les sons grâce au pavillon sont dirigés vers le tympan, qui en vibrant va transmettre ces mêmes vibrations à la chaîne des osselets puis aux liquides contenus dans l'oreille interne.

L'oreille interne ou cochlée, en forme d'escargot, contient des milliers de cellules ciliées baignées par un liquide. Sous l'effet du mouvement de ce liquide, les cils oscillent et transforment de ce fait, les vibrations en signaux électriques en permettant déjà un codage du son en hauteur et en intensité, fidèlement retransmis par les neurones du nerf auditif au cortex cérébral.



Les surdités se répartissent en :

➤ Surdités de transmission :

Elles concernent toutes les pathologies de l'oreille moyenne et sont généralement curables (otites séreuses, atteinte de la chaîne des osselets ...)

➤ Surdités de perception ou cochléaire :

Elles sont provoquées par l'absence ou la détérioration des cellules ciliées, qu'elle soit d'origine génétique, toxique ou dégénérative, puisque sans cellules ciliées il n'y a aucun moyen de transformer le son en courant électrique susceptible de stimuler le nerf auditif.

La majorité des enfants accueillis à Kerveiza sont atteints d'une surdité de perception.

La réhabilitation de la surdité repose sur 2 catégories d'appareillages :

La 1^{ère} catégorie : Les **prothèses** dites **conventionnelles**, par amplification. Elles s'adressent aux sourds possédant encore des restes auditifs, puisqu'elles amplifient, codent et transfèrent les sons dans les zones non lésées de l'oreille.

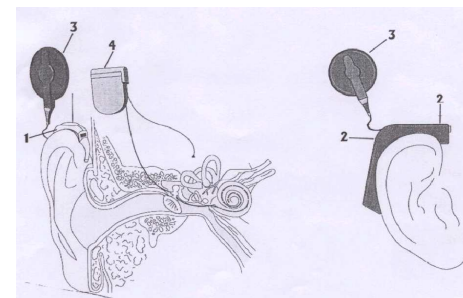
La 2^{ème} catégorie : s'adresse aux sourds profonds ou aux sourds totaux qui ne tirent plus bénéfice d'un appareillage auditif même surpuissant : c'est **l'implant cochléaire**.

L'implant cochléaire : est une prothèse implantée qui va stimuler directement les voies nerveuses auditives après un codage du message acoustique et tenter d'apporter l'information la plus proche possible de celle analysée par une cochlée normale. C'est donc une prothèse qui court-circuite, et l'oreille moyenne et l'oreille interne, sans passer par les cellules ciliées profondément détériorées dans les surdités profondes.

Description de l'implant cochléaire :

Il se compose :

- D'un micro (1)
- D'un processeur vocal (2)
- D'une antenne (3)
- D'un récepteur avec son porte-électrode et ses électrodes (4)



Suite de l'article dans l'Infos PEP n°8

Jacqueline LOZACHMEUR
Pédopsychiatre de Kerveiza

Assemblée Générale au lycée de Combourg le 16 juin à 17 h